

MAIRIE
DE
SAINT JEAN BREVELAY

56660



Compte-rendu du Conseil municipal
du 19 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle Edouard AGUESSE, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Séverine LE JEUNE, M. Henri-Claude BELZIC, Mme Viviane OLIVEUX, M. Éric NOUAILLE, Mme Gisèle HAYS, M. Alain HIVERT, Mme Jocelyne PELTIER, M. Jean LE BRAS, Mme Florence LE CORFF-BROWN, Mme Delphine GUILLO, Mme Caroline BESSEAU, M. Mathieu BOUBLI, Mme Sabrina THOMAZO, Mme Marina ROHEL, M. Stéphane VAUZELLE, M. Cyril COUE, M. Valentin GUILLOT, Mme Marie-Annick THEBAUD, M. Bruno GILLET, Mme Marie-Hélène MOISAN, M. Jean-Pierre LE POUËZARD.

Absents : M. Jean LE BRAS, Mme Caroline BESSEAU, M. Stéphane VAUZELLE, M. Alain HIVERT, Mme Séverine LEJEUNE, M. Bruno GILLET

Pouvoirs : M. Jean LE BRAS à M. Éric NOUAILLE, M. Alain HIVERT à M. Christophe DANO, M. Stéphane VAUZELLE à M. Guénaël ROBIN

Date de convocation : 13 octobre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

Secrétaire de séance : M. Éric NOUAILLE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le précédent compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est validé

Il présente l'ordre du jour :

1. Délégations de pouvoirs – décisions prises
2. Demandes de subventions
 - DSIL complément 2020 – schéma d'assainissement
 - DSIL complément 2020 – mobilité douce
 - PST 2020 – travaux d'aménagement de voirie divers
 - Amendes de police – travaux rue de la croix des victimes
3. Indemnité repas ATSEM école PEV
4. Redevance d'occupation du domaine public GRDF
5. Utilisation des équipements sportifs par les collèges – 2019/2020
6. Règlement intérieur du conseil municipal
7. Règlement de voirie
8. Subvention OGEC – prise en charge d'une partie des frais de repas
9. Informations diverses

Monsieur le maire propose de rajouter à l'ordre du jour, la demande de convention de l'entreprise Veolia pour utiliser la station d'épuration comme station de dépotage durant une période ponctuelle. Cet ajout de point ne soulève aucune objection.

1. Délégations de pouvoir – décisions prises

Ainéa 4 - Délégation marchés publics :

- Opération 166 – bâtiments communaux - travaux :
 - Yesss Electrique, changement luminaires salle tennis de table & dojo - la Métairie, 1 242,25 € HT
- Opération 232 – DUP lotissement rue de Rennes :
 - Cabinet Coudray, analyse mémoire des défenseurs et rédaction mémoire en réponse, 828,00 € HT
- Opération 234 – Extension/rénovation cuisine scolaire :
 - Entreprise DBS, dépose et évacuation de la toiture amiantée de l'appentis attenant (hors chantier), 990 € HT
 - Entreprise Moisan Carrelages, option pour sol Flotex (acoustique) pour le revêtement du restaurant, 3 060,45 € HT

2. Demandes de subventions

L'Etat subventionne les projets d'investissement des collectivités au travers de deux formes de subvention :

- La Dotation pour l'Equipements des Territoires Ruraux (DETR)
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

En raison du contexte sanitaire, et afin d'aider à maintenir l'investissement public pour soutenir l'économie, l'Etat a décidé cet été d'abonder le programme DSIL 2020 d'un complément d'1 milliard d'euros. La répartition de ce complément a vu le Morbihan être attributaire de 14 millions d'euros.

Le Préfet du Morbihan a décidé en accord avec le reste des départements bretons de concentrer ces 14 millions d'euros sur 2 sujets :

- L'assainissement
- Les mobilités douces, notamment l'accompagnement du Plan Vélo

Il a demandé à ce que des dossiers d'investissement sur ces 2 sujets soient déposés avant le 30 septembre 2020 pour pouvoir être éligibles à ce complément de subvention.

Ce sujet a été abordé lors du bureau municipal du 21 septembre, et il a été décidé de proposer deux dossiers de réalisation sur la commune. Ces dossiers ont été montés en urgence en vue de la subvention possible, et, pour une partie d'entre eux, leur réalisation est conditionnée à l'obtention de la subvention.

Néanmoins, en vue de la complétude du dossier, il est nécessaire de prendre des délibérations pour adopter le plan de financement de ces projets.

DSIL complément 2020 – schéma d'assainissement :

Dans son avis du 7 septembre 2020 par rapport au projet de révision du PLU, la DDTM demande à ce que le schéma de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales soit actualisé et/ou réalisé et joint au PLU.

Ce schéma permettra à la commune d'établir un diagnostic exhaustif de l'état de ses réseaux d'assainissement (cartographie et relevé exhaustif des matières/calibres, intégration des éléments au SIG de la commune), de définir la priorité des potentielles actions réparatrices à mettre en œuvre pour qu'il soit pleinement opérationnel, et enfin d'établir un programme pluriannuel d'investissement pour les développements futurs.

Un Bureau d'Etude a été contacté pour établir une proposition financière afin de répondre à ces objectifs, proposition qui se monte à 22 950 € HT.

DSIL complément 2020 – mobilité douce :

Des travaux favorisant les déplacements en mobilité douce, que ce soit piétons ou cyclistes sont réalisés chaque année au travers d'aménagements de petits tronçons dédiés dans le bourg et en campagne.

Plusieurs opérations sont ainsi envisagées :

1. Finalisation du cheminement doux entre le bourg et la zone industrielle du Lay par la mise en place d'une passerelle dédiée sur le Lay d'une longueur de 6 mètres, pour un montant de 8 780 € HT.
2. Réalisation de 250 mètres de trottoirs mixtes (minimum 2 mètres de largeur, 1 bande cyclable et 1 bande piétonne) sur la fin de la rue de Rennes, pour un montant de 48 936,40 € HT.
3. Aménagement d'un chemin piéton/cycliste entre les lieudits Kerdaniel et Kercadoret. Celui-ci permettra pour l'ensemble des villages de l'est de la commune (entre le bourg de Saint Jean et la limite communale avec Billio) de pouvoir accéder au bourg de la commune sans avoir à emprunter une départementale. Le montant de ces travaux est de 19 239 € HT.
4. Aménagement d'un chemin piéton/cycliste entre les lieudits Le Pont Landy et Leh Er Gad. Il permettra de compléter le réseau existant afin de relier le bourg à une bonne partie sud de la commune, jusqu'au lieu-dit du Moustoir, sans avoir à emprunter une départementale. Il intègre la mise en place d'une passerelle de 22 mètres de longueur sur la Claie, au niveau du lieu-dit Le Pont Landy, estimée à 46 180 € HT. Le montant total de ces travaux est estimé à 76 040 € HT.

L'ensemble de ces opérations portent le montant total des travaux sur ce sujet à 152 995,40 € HT.

Arrivée de M. Bruno GILLET à 18h56.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité,

Sollicite une subvention auprès de la Préfecture au titre du complément de la DSIL pour l'année 2020 pour la partie « assainissement » d'un montant de 11 475 €, soit 50% du montant total de l'étude.

Sollicite une subvention auprès de la Préfecture au titre du complément de la DSIL pour l'année 2020 pour la partie « mobilités douces » d'un montant de 76 497,70 €, soit 50% du montant total des travaux.

PST 2020 - travaux d'aménagement de voirie divers :

Des travaux d'aménagement sont prévus à la réalisation dans les mois à venir : parking rue saint Bernadette, ainsi que divers chantiers de réfections sur la commune (voirie rue Penher Pichon, bordure rue du Borhig, trottoirs rue des Mouettes...)

L'ensemble de ces opérations portent le montant total des travaux sur ce sujet à 55 659,50 € HT.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité,

Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du PST pour l'année 2020 d'un montant de 11 131,90 €, soit 20% du montant total des travaux.

Amendes de police – travaux rue de la Croix des Victimes :

Les travaux d'aménagement rue de la Croix des Victimes sont éligibles aux subventions issues de la répartition des amendes de police, qui aident les projets améliorant la sécurité routière, pour un montant de 146 217,37 € HT.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité,

Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police pour l'année 2021 d'un montant de 48 739,12 €, soit 33% du montant total des travaux.

3. Indemnité repas personnel ATSEM

Les travaux de rénovation de la cuisine de l'école Paul Emile Victor ont démarré le 21 septembre. Le lieu de restauration a été transféré à la salle du Vertin pour la durée des travaux. Les 2 agents (ATSEM) ne peuvent plus déjeuner sur ce lieu de restauration temporaire du fait de l'éloignement et du temps trop court de leur pause méridienne.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité,

Attribue aux 2 agents une indemnité de 3,46 € par repas.

Dit que cette indemnité durera le temps du déménagement de la cantine à la salle du Vertin

4. Redevance d'occupation du domaine public – GRdF

Il est nécessaire de prendre une délibération pour fixer la redevance d'occupation du domaine public par le réseau de gaz naturel pour l'année 2020, et ainsi pouvoir la recouvrer. Il y a 6683 m de longueur de réseau existant sur la commune, et la redevance s'élève à 420 €

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité,

Fixe la redevance d'occupation du domaine publique par le réseau de gaz naturel pour 2020 à 420 €.

5. Utilisation des équipements sportifs par les collèges pour l'année 2019-2020

Le Collège Eugène Guillevic et le Collège St Louis utilisent régulièrement les équipements sportifs communaux dans le cadre des cours d'éducation physique et sportive. Dans ce cadre, le Conseil Départemental verse des subventions aux collèges pour financer les frais découlant de l'utilisation d'équipements sportifs extérieurs à leur établissement, et cette dotation est subordonnée à la passation d'une convention entre le collège, la Commune et le Département, fixant notamment les tarifs d'utilisation.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité,

Fixe les tarifs pour l'utilisation des équipements communaux pour l'année 2019/2020 à 5,03 € l'heure de gymnase et à 1,70 € l'heure pour les aires découvertes.

Autorise le Maire à signer la convention afférente.

6. Règlement intérieur du Conseil Municipal

Depuis la loi NOTRe de 2015, les conseils municipaux des communes de plus de 1000 habitants sont tenus d'adopter un règlement intérieur pour leur fonctionnement. Certains sujets sont obligatoirement régis par ce règlement.

Une proposition de règlement est jointe en annexe, et il est proposé de l'amender et adopter en séance.

Arrivée de Mme Séverine LE JEUNE à 19h19.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité,

Dit que l'article 25 sera rediscuté et affiné avant une nouvelle étude en conseil municipal,

Adopte l'ensemble des autres points du règlement intérieur du conseil municipal pour la mandature 2020-2026.

7. Règlement de voirie

Le règlement de voirie a été modifié et amendé par la commission travaux qui s'est réunie le 14 octobre 2020. Le document n'a pas été envoyé aux conseillers préalablement au Conseil et les modifications apportées par la commission sont présentées en séance.

Au vu de l'absence de transmission du document préalablement au conseil, le conseil municipal décide de reporter l'étude du point à la prochaine séance.

8. Subvention OGEC – prise en charge d'une partie des frais de repas

La Commune a signé une convention avec l'OGEC de l'école Notre Dame pour la prise en charge par la municipalité d'une partie des frais de repas des élèves de l'école Notre Dame, dans le but que les tarifs de restauration de l'école Paul-Emile Victor et de l'école Notre Dame soient les mêmes. Cette prise en charge est actée par une convention signée avec l'OGEC le 21 mars 2019.

Ainsi, en application de cette convention, il est proposé de verser à l'OGEC une subvention d'un montant de 20 882,67 € correspondant aux 9 897 repas fournis aux enfants brévelais durant l'année scolaire 2019-2020 (soit 2,11 € par repas).

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité,

Décide de verser à l'OGEC de l'école Notre Dame une subvention d'un montant de 20 882,67 € pour la prise en charge d'une partie des frais de repas servi aux enfants brévelais.

9. Convention avec Veolia – station de dépotage

L'entreprise Veolia a demandé à utiliser ponctuellement la station d'épuration de la commune comme station de dépotage, dans le cadre de ses missions de nettoyage des colonnes de déchets qu'elle a auprès de Centre Morbihan Communauté.

Monsieur le Maire propose d'accepter ses effluents, suivant les conditions suivantes :

- Rejet entre le 19 octobre et le 13 novembre, d'un total d'environ 20 mètres cube
- 4 analyses seront effectuées par le fermier (la SAUR) sur ces rejets
- La facturation sera la suivante :
 - Pour la collectivité, 100 € de frais de dossier et 2,50 € par mètre cube d'eaux usées rejetée
 - Pour le fermier, 360 € d'analyse et 0,8 € par kg de DCO rejeté.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité,

Autorise le maire à signer une convention avec l'entreprise Veolia selon les conditions précitées pour que cette dernière utilise la station d'épuration comme station de dépotage.

10. Informations diverses

M Jean-Pierre LE POUZARD demande l'objectif du mot distribué aux familles par l'intermédiaire de la garderie sur la demande du numéro d'allocataire CAF. Mme Gisèle HAYS explique que cette demande a pour but de connaître la sociologie de la population qui fréquente les accueils périscolaires en vue d'un travail sur la tarification avec la commission.

Mme Gisèle HAYS fait un point sur le fonctionnement de la restauration scolaire durant les travaux. Elle indique que le fonctionnement est désormais satisfaisant après quelques semaines d'essais différents.

Monsieur le Maire propose qu'un conseiller municipal soit désigné référent « chemin de randonnée » sous l'égide d'Éric NOUAÏLE, adjoint aux sports, aux associations et à la nature, et demande à Bruno GILLET s'il veut bien exercer le rôle. Ce dernier accepte.

Monsieur le Maire informe que la communauté de communes organisera le samedi 28 novembre au matin à destination de l'ensemble des conseillers municipaux du territoire une présentation de l'ensemble des compétences qu'elle exerce. Le lieu n'est pas encore défini.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 20h10.

Le maire,



Guénaël ROBIN.